



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT OPPOSITION DES POUVOIRS DE POLICE DE LA PUBLICITÉ

N° 2026 - 202

Livry-Gargan, le 11 MAI 2026

Le Maire de Livry-Gargan,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9-2 et L.5219-5,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 et suivants et R.581-1 et suivants,

Considérant l'élection du Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est le 14 avril 2026 ;

Considérant que dans un délai de six (6) mois suivant la date de l'élection du Président de l'Établissement public territorial, si le prédécesseur de ce dernier n'exerçait pas dans une commune les pouvoirs de police de la publicité, le maire de cette commune peut s'opposer au transfert de ces pouvoirs ;

Considérant que le prédécesseur du Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est a renoncé au transfert des pouvoirs de police de la publicité par arrêté 2024-07 en date du 15 juillet 2024 ;

Considérant que la police de la publicité doit être exercée au plus près du terrain, en lien notamment avec la police de l'urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1 : S'oppose au transfert des pouvoirs de police de la publicité au Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Article 2 : Adresse ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est ;
- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Livry-Gargan.

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans un délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan - 3, place François-Mitterrand - BP 56 - 93891 Livry-Gargan Cedex,

- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa publication devant le Tribunal Administratif de Montreuil - sis 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental